

# UNE PENSION LÉGALE MINIMUM DE 1.150 EUROS NETS !

## CONCENTRATION DES MILITANTS

BRUXELLES - 15 SEPTEMBRE 2010

11H - RUE DE LA LOI (GARE SCHUMAN)

Dans toute l'Europe un vent de régression sociale souffle sur les systèmes de pension :

- recul de l'âge légal de la retraite,
- menaces sur les retraites des fonctionnaires,
- allongement de la carrière ou de la durée de cotisation,
- mise en cause des systèmes de prépension,
- mise en cause des périodes assimilées...

Avec ou sans Gouvernement, cette menace est aussi suspendue au dessus de nos têtes. Réforme institutionnelle ou pas, avec ou sans solution pour BHV, l'austérité nous pend au nez.

On parle de nous faire travailler plus longtemps alors qu'il n'y a déjà pas de travail pour les jeunes et que l'on est « trop vieux » pour l'emploi à 45 ans. On parle d'un Pacte des Générations bis...

Le seul résultat de cette politique sera de précariser encore plus l'emploi et de réduire à terme le montant des pensions pourtant déjà beaucoup trop basses.

Malgré la crise financière, les faillites retentissantes de certains fonds de pensions comme celui d'Enron, on veut nous faire croire que les systèmes par capitalisation sont l'avenir des pensions.

On veut nous faire croire qu'il n'y a plus d'argent pour les retraites alors que nos sociétés n'ont jamais été aussi riches et la part des profits aussi importante dans la richesse nationale. Mais les inégalités n'ont jamais été aussi criantes.

L'austérité est un choix politique : celui de ne pas s'attaquer à ces inégalités, de ne pas mettre à contribution les revenus de la fortune. Le choix de s'attaquer aux salaires, aux services publics, à la sécurité sociale.

Non, la sécurité sociale n'est pas ruineuse. C'est - avec les services publics - un stabilisateur économique. C'est de la richesse redistribuée. Et c'est cette redistribution qui est insuffisante. Ce sont les profits non réinvestis, la spéculation, qui nous ruinent.

Les pensions sont payables.

### Nous manifestons à Bruxelles le 15 septembre :

- **Pour une pension minimale d'au moins 1.150 euros nets par mois (= salaire minimum net garanti à 21 ans) ou 1.387 euros bruts.**
- **Pour l'application correcte de la loi sur les adaptations au bien-être en ce qui concerne les allocations et plafonds de calcul.**
- **Pour une opération de rattrapage en faveur des pensions les plus anciennes.**
- **Pour un plafond de calcul salariés (46.895 euros par an) égal au plafond de calcul indépendants (49.315 euros).**
- **Pour un ratio de remplacement minimum en Europe à raison de 75% du salaire moyen.**
- **Contre la privatisation des systèmes de pension.**
- **Contre le recul de l'âge de mise à la pension, à la prépension et contre l'allongement de la carrière.**